

19. Extraction d'huiles végétales et de graisses animales et raffinage d'huiles végétales :

**Tableau 13. Valeurs limites pour les émissions de COVNM provenant de l'extraction d'huiles végétales et de graisses animales et du raffinage d'huiles végétales**

Capacité, technique, autre spécification	Valeur seuil pour la consommation de solvant (Mg/an)	Valeur limite totale (kg/Mg)
Installations nouvelles et installations existantes	> 10	Graisses animales 1,5
		Graisses de ricin 3,0
		Graines de colza 1,0
		Graines de tournesol 1,0
		Graines de soja (concassage normal) 0,8
		Graines de soja (flocons blancs) 0,8
		Autres graines et matières végétales 3,0 <sup>a/</sup>
		Tous les procédés de fractionnement, à l'exception du dégommage <sup>b/</sup> 1,5
		Dégommage 4,0

a/ Les valeurs limites pour le total des émissions de COVNM provenant des installations de traitement de graines et d'autres matières végétales par lots simples devront être fixées au cas par cas par les autorités compétentes selon les meilleures techniques disponibles.

b/ Élimination des gommages présentes dans l'huile.

20. Finition de véhicules :

**Tableau 14. Valeurs limites pour les émissions de COVNM provenant des opérations de finition de véhicules**

Capacité, technique, autre spécification	Valeur seuil pour la consommation de solvant (Mg/an)	Valeur limite (mg C/Nm <sup>3</sup> )	Valeur limite pour les émissions fugaces de COVNM (% de solvant utilisé)
Installations nouvelles et installations existantes	> 0,5	50 <sup>a/</sup>	25

a/ Le respect des valeurs limites doit être démontré par des mesures de moyennes sur 15 minutes.